

**Zeitschrift:** NIKE-Bulletin  
**Herausgeber:** Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe  
**Band:** 9 (1994)  
**Heft:** 2: Gazette

**Rubrik:** Villes

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les façades de la vieille ville de Berne à la loupe – un premier bilan

La commune de Berne a lancé il y a un an un programme pour les spécialistes du bâtiment au chômage intitulé 'Projet Protection des biens culturels' qui a pour objectif l'inventaire de rangées entières de façades dans la vieille ville de Berne – Dans l'entretien suivant, Bernhard Furrer, conservateur des monuments, fait un premier bilan de ce projet.

**NIKE:** Comment évolue le 'Projet Protection des biens culturels' depuis son lancement?

**Bernhard Furrer:** En ce qui concerne le 'Projet Protection des biens culturels', nous avons dès le début accordé une importance particulière à la mise en place d'une base théorique et pratique solide. Concrètement, cela signifie que nous avons expérimenté les différentes méthodes de recensement, comparé leurs résultats et leurs présentations, étudié les possibilités d'archivage, de création d'une documentation spécifique allant dans le sens d'une protection des biens culturels. Nous avons opté pour un procédé qui nécessite un équipement technique relativement restreint et qui permet aux participants au programme de mettre à profit leurs capacités spécifiques. – Nous avons terminé il y a quelques mois cette phase préparatoire et nous travaillons depuis à un rythme régulier au recensement proprement dit.

**NIKE:** Quels sont les effets positifs atteints jusqu'à présent?

**Bernhard Furrer:** Du point de vue humain, l'effet principal est très certainement que nous avons permis à de très nombreux chômeurs de reconquérir une attitude positive face au travail. Il est étonnant de constater à quel point ces gens étaient démotivés et abattus lorsqu'ils ont commencé à travailler avec nous et à quel point, après seulement quelques semaines, ils ont recommencé à croire en eux-mêmes, à comprendre qu'ils étaient encore capables d'apprendre quelque chose. Cette attitude face au travail a bien entendu des effets positifs dans la recherche d'un emploi car ces personnes se présentent à des postes ayant repris confiance en elles. – En ce qui concerne le déroulement du travail, nous constatons d'une manière générale que nous atteignons un bon niveau de précision et que le projet nous apporte des éléments de base tout à fait valables et solides.

**NIKE:** A quelles difficultés avez-vous été confrontés depuis que le projet a débuté, vers la fin de l'automne 1992?

**Bernhard Furrer:** Tout d'abord un projet qui intègre des chômeurs signifie que les collaborateurs changent au moins tous les six mois. A cela s'ajoute que, pendant cette période de six mois, ces collaborateurs sont bien entendu constamment occupés à la rédaction de lettres de candidature, doivent se présenter chez d'éventuels employeurs et que, heureusement, les bons collaborateurs nous quittent quand ils ont trouvé un emploi ce qui est de toute façon le but de

## V I L L E S

l'opération et donc très positif. Pour nous cela signifie que les gens valables nous quittent après un ou deux mois et avant donc d'être vraiment devenus opérationnels. Cette situation représente pour nous le principal obstacle à surmonter.

Le deuxième problème auquel nous sommes confrontés est la difficulté que nous avons à accéder à l'intérieur des maisons privées. Les propriétaires et les locataires ne sont parfois pas vraiment enchantés de nous laisser pénétrer dans leur sphère privée pour accomplir notre travail officiel, ce que je comprends très bien. Ce qui entre autres a eu pour conséquence que nous concevons dorénavant chaque fois que possible notre technique de relevé de telle sorte que nous pouvons effectuer la plus grande partie du travail de l'extérieur.

**NIKE:** Quelles suggestions, quels conseils donneriez-vous à d'autres communes ou cantons désireux de lancer un tel programme?

**Bernhard Furrer:** J'aîmerais en premier lieu insister sur le fait qu'un tel programme dépend entièrement du responsable du programme. Pour cette personne il ne s'agit pas uniquement de posséder des compétences professionnelles et des connaissances techniques, il est d'une importance primordiale qu'elle dispose de qualités humaines et de solides connaissances en psychologie. Les chômeurs se trouvent tous dans une situation personnelle difficile.

Par ailleurs, j'aîmerais conseiller aux communes et aux cantons désireux de lancer des programmes similaires de limiter la précision des relevés à l'échelle nécessaire et de pas dépasser les normes fixées. Cela n'a aucun sens de faire des relevés au millimètre près, ce qui est, grâce aux méthodes actuelles tout à fait possible, car cela représente une perte énorme de temps pour des résultats qui ne peuvent pas être utilisés en pratique. Nous avons donc décidé à Berne de fixer comme limite normale l'échelle 1 : 50 mais effectuons cependant les relevés de certains reliefs importants à l'échelle 1 : 1. – Il me semble important d'être conscient du fait qu'un tel projet est une entreprise de longue haleine. Il ne faut pas sous-estimer les délais et l'investissement en temps et faire en sorte qu'un tel programme puisse se dérouler sur plusieurs années surtout parce que les difficultés de mise en route sont assez importantes et que la réelle phase opérationnelle ne doit pas pâtir du manque de temps. Pour conclure, j'ajouterais que nous possédons désormais à Berne un savoir-faire assez élaboré que nous sommes prêts à transmettre à quiconque s'intéresse à la mise en place d'un tel programme.

Entretien: Gian-Willi Vonesch